



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV668 - 24 MARS 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201682-0014 - ARRETE n° DS-2016/023 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

201682-0015 - ARRETE n° DS-2016/024 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

201682-0016 - ARRETE n° DS-2016/025 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « La certification des services faits » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

201682-0017 - ARRETE n° DDSC-FIR-2016/026 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France concernant le « fonds d'intervention régional »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201682-0014

Signé le mardi 22 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/023 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2016/023
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur du pôle démocratie sanitaire, à Monsieur François KOHLER, Directeur du pôle information et communication et à Madame Luce VIDAL ROZOY, Cheffe de cabinet, à effet de signer tous les actes relevant du cabinet.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tanguy BODIN, de Monsieur François KOHLER, de Madame Luce VIDAL ROZOY, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Marie PIRLET, Adjointe au directeur du pôle démocratie sanitaire
- Madame Delphine FLANDROIS, Responsable de la communication,
- Madame le Docteur Karine GALAUP, Conseiller médical du Directeur de cabinet du Directeur général,
- Monsieur Hervé BICHOT, Responsable du service communication digitale
- Madame Valérie JOVELIN-PEIGNE, Responsable du service gestion des réclamations et de la demande de santé
- Madame Marianne GAUTIER, Chef de projet Agence numérique
- Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, Chargé de mission, gestion des instances de démocratie sanitaire

Article 4

L'arrêté n° DS 2016/13 du 16 février 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 5

Le Directeur du pôle démocratie sanitaire, le Directeur du pôle information et communication et la Cheffe de cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 mars 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201682-0015

Signé le mardi 22 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/024 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur»
du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

ARRETE n° DS-2016/024

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

«Ordonnateur»

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire «dircab», délégation de signature est donnée à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur du Pôle démocratie sanitaire et à Monsieur François KOHLER, Directeur du Pôle information et communication, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tanguy BODIN, délégation de signature est donnée à Madame Marie PIRLET, Adjointe au directeur du pôle démocratie sanitaire, et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François KOHLER, délégation de signature est donnée à Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du département communication et à Monsieur Hervé BICHOT, Responsable du service communication digitale, et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

Article 6

L'arrêté de délégation n° DS-2016/14 du 16 février 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 7

Le Directeur du Pôle démocratie sanitaire et le Directeur du Pôle information et communication sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 mars 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201682-0016

Signé le mardi 22 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/025 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « La certification des services faits » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

ARRETE n° DS-2016/025
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
« La certification des services faits »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Dircab », valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à :

- Monsieur Tanguy BODIN, Directeur du pôle démocratie sanitaire,
- Monsieur François KOHLER, Directeur du pôle information et communication.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tanguy BODIN et de Monsieur François KOHLER, la certification des services faits est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Marie PIRLET, Adjointe au directeur du pôle démocratie sanitaire,
- Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, Chargé de mission gestion des instances de la démocratie sanitaire
- Madame Delphine FLANDROIS, Responsable de la communication
- Monsieur Hervé BICHOT, Responsable du service communication digitale.

Article 3

L'arrêté N°DS-2016/015 du 16 février 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 4

Le Directeur du pôle démocratie sanitaire et le Directeur du pôle information et communication, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 mars 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201682-0017

Signé le mardi 22 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DDSC-FIR-2016/026 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du
Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France concernant le « fonds
d'intervention régional »

ARRETE n° DDSC-FIR-2016/026

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
concernant le « fonds d'intervention régional »**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1432-2, L. 1432-5, L. 1435-8, L. 1435-10 et R. 1435-25

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire « Dircab », délégation de signature est donnée à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur du Pôle démocratie sanitaire et à Monsieur François KOHLER, Directeur du Pôle information et communication, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande relevant du budget annexe « FIR ».

La certification des services faits de ces actes relevant du centre de responsabilité budgétaire «Dircab», donnée au comptable et valant ordre de payer, est déléguée à Monsieur Tanguy BODIN et à Monsieur François KOHLER.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tanguy BODIN et de Monsieur François KOHLER, la signature des actes valant engagement juridique et la certification des services faits relevant du centre de responsabilité budgétaire «Dircab» sont déléguées à :

- Madame Marie PIRLET, Adjointe du directeur du pôle Démocratie sanitaire
- Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du département communication

Article 3

En l'absence de Monsieur François KOHLER et de Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du département communication, la signature des actes valant engagement juridique et la certification des services faits relevant du centre de responsabilité budgétaire «Dircab» sont déléguées à :

- Monsieur Hervé BICHOT, responsable du service communication digitale

Article 4

Tout acte valant engagement juridique est transmis, à sa demande, au Contrôleur budgétaire et comptable ministériel pour contrôle a posteriori.

Article 5

L'arrêté de délégation DDSC-FIR 2016/016 du 16 février 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 6

Monsieur Tanguy BODIN et Monsieur François KOHLER sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 22 mars 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS